

## **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2016**

Convoqué le 17 juin 2016, le Conseil Municipal de HERRLISHEIM-PRES-COLMAR s'est réuni lundi, le 27 juin 2016 à 20h00, salle Pierre Buscheck, sous la présidence du Maire, Gérard HIRTZ.

### **Etaient présents :**

Gérard HIRTZ, Micheline RITTER, Jérôme BAUER, Marie GUILLON, Hugues BANNWARTH, Laurent DI STEFANO, Joël ERNST, Bruno FREYDRICH, Véronique FUCHS PAGNONCELLI, Nathan GRIMME, Rachel GROSSETETE, Stéphane JUNGBLUT, Alexandra PELLICIA, Sonia UNTEREINER et Laurent WINKELMULLER

**Excusés :** Rosa DAMBREVILLE (procuration à Sonia UNTEREINER)

**Absents :** Marie Rose HEYBERGER, Anita ZIMMERMANN et Frédéric FURSTENBERGER

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 avril 2016
3. Informations légales
4. Renouvellement du Bureau de l'Association Foncière
5. Réfection de chemins d'exploitation : participation de la commune
6. Nouvelle dénomination et renumérotation des rues : remboursement des plaques d'immatriculation
7. Décision modificative n° 1
8. Livre « Herrlisheim à travers les siècles » : fixation du prix de vente
9. Rapports annuels (Colmar agglomération, eau, assainissement, syndicat électricité et gaz, ...)
10. Soutien à l'organisation des Jeux Olympiques d'été 2024 à Paris
11. Divers

### **1. Désignation du secrétaire de séance**

Mme Catherine KOHSER, secrétaire de mairie, est nommée secrétaire de séance.

### **2. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 avril 2016**

Le procès-verbal de la séance du 13 avril 2016 a été adressé aux membres du Conseil municipal dans le délai requis. Il est approuvé sans réserve.

### **3. Informations légales**

Le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre de la délégation permanente qui lui a été accordée, il n'a pas fait valoir le droit de préemption de la commune pour les biens cadastrés :

- section 6, parcelle 101/38 (3 rue de la Lauch)
- section 49, parcelle 17 (Heilig Kreuzgaerten)
- section 37, parcelles 519/60 et 520/60 (rue Saint Michel)

Il annonce également que des baux « petites parcelles » ont été signés avec l'Association des Viticulteurs d'Alsace pour l'installation d'un conservatoire de vignes au Kleinfeld, et avec Gabriel WILLEM pour l'extension de son activité maraîchère au Schlung.

#### **4. Renouvellement du Bureau de l'Association Foncière**

*Rapporteur : Jérôme BAUER*

L'Adjoint au Maire rappelle que l'Association Foncière de Remembrement se compose de tous les propriétaires (exploitants ou non) des terrains inclus dans le périmètre du remembrement. Elle est administrée par un Bureau composé de 6 membres titulaires et de 4 membres suppléants, désignés pour 6 ans par moitié par le conseil municipal, par moitié par la Chambre d'Agriculture. Ces membres doivent impérativement être français, majeurs et jouir de leurs droits civils. Ils doivent être personnellement propriétaires ou représentants légaux d'une propriété incluse dans le périmètre remembré. Le Bureau comprend en outre 2 membres de droit : le Maire et un délégué de la Direction Départementale des Territoires.

Pour le renouvellement des membres du Bureau de l'Association Foncière de Herrlisheim, la Chambre d'Agriculture a désigné :

MM. Patrick BENDELE, Bruno GINGLINGER et Gaston FURSTENBERGER, membres titulaires  
MM. François JECKER et Christian STOFFEL, membres suppléants.

Les membres désignés par vote secret par le conseil municipal (12 POUR, 4 CONTRE) sont :

MM. Jérôme BAUER, Bernard MICHEL et Christian QUINTLE, membres titulaires  
MM. Roland HEINRICH et Jean Michel SYDA, membres suppléants.

#### **5. Réfection de chemins d'exploitation : participation de la commune**

*Rapporteur : Jérôme BAUER*

L'Adjoint au Maire informe le Conseil municipal que le chemin situé au sud ouest de l'étang Moeglen est en très mauvais état, ce qui nuit à la circulation des agriculteurs et de tous ceux qui empruntent ce chemin.

Des devis ont été sollicités par l'Association Foncière chargée de l'entretien des chemins de la plaine : les travaux s'élèvent à 55 000 euros HT.

Il est proposé que la commune participe au financement de ces travaux à hauteur de 10 000 euros, dans la mesure où le chemin sert à tout le monde. La dépense sera imputée au compte 6574 (subventions).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le versement d'une subvention exceptionnelle de 10 000 euros à l'Association Foncière pour la réfection de ce chemin.

#### **6. Nouvelle dénomination et renumérotation des rues : remboursement des plaques d'immatriculation**

Le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 13 avril 2016, le Conseil municipal avait approuvé le remboursement de l'acquisition de plaques d'immatriculation en cas de nouvelle dénomination ou renumérotation de rues, à hauteur de 25 euros par véhicule. La dépense sera imputée au compte 6574 (subventions).

Plusieurs habitants de la route du Vin, nouvellement numérotée, ont demandé le remboursement de leurs nouvelles plaques d'immatriculation, justificatifs à l'appui.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le versement de plusieurs subventions :

- 25 euros à Michel KUENY (27 puis 39 route du Vin)
- 50 euros à Marc SCHMITT (15 A puis 27 route du Vin)
- 50 euros à Slimane BELABED (19 puis 31 route du Vin)

## 7. Décision modificative n° I

Le Maire explique qu'une décision modificative est nécessaire pour rembourser la caution au locataire qui a quitté le logement au-dessus de l'école maternelle début juin. Ces crédits (450 euros) n'avaient pas été prévus au BP 2016. Ils peuvent être pris sur l'article 2313, sur lequel 786 000 euros ont été inscrits qui ne seront pas intégralement utilisés en 2016.

<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article – Opération	Montant	Article – Opération	Montant
2313 – Constructions	- 450 €		
165 – Dépôts et cautionnements reçus	+ 450 €		
<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>		

Après délibération, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative exposée ci-dessus.

## 8. Livre « Herrlisheim à travers les siècles » : fixation du prix de vente

A la demande de la Trésorerie, le prix de vente du livre « Herrlisheim à travers les siècles » écrit par François Thomann doit être officiellement fixé. Le prix proposé est de 27 euros, ce qui correspond au prix d'achat initial du livre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal fixe le prix de vente du livre « Herrlisheim à travers les siècles » à 27 euros TTC.

Il est précisé qu'il s'agit du dernier livre sur Herrlisheim qui sera vendu par la commune, car ce n'est pas son rôle et il n'en reste que 5 en stock. Les personnes intéressées devront s'adresser directement à son auteur.

## 9. Rapports annuels (Colmar agglomération, eau, assainissement, syndicat électricité et gaz, ...)

### a. Colmar agglomération

Le rapport d'activités 2015 est distribué en séance. Il présente le fonctionnement de l'agglomération et ses compétences : développement et aménagement du territoire, environnement et cadre de vie, ressources. Il est consultable en mairie et sur le site Internet de Colmar agglomération.

### b. Syndicat intercommunal des eaux de la Plaine de l'III (SIEPI)

Le rapport 2015 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable nous a été adressé par le SIEPI. Il peut être consulté au secrétariat de la Mairie.

Globalement, l'eau produite et distribuée par le SIEPI est conforme aux limites de qualité physico-chimiques en vigueur. Sur le plan bactériologique, elle est de bonne qualité.

### c. Colmar agglomération et SMITEURTC (assainissement)

Le rapport 2015 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif nous a été adressé par Colmar agglomération. Il peut être consulté au secrétariat de la Mairie.

Il rappelle que les eaux usées, domestiques, industrielles et pluviales sont acheminées par les collecteurs assainissement jusqu'à la station d'épuration de Herrlisheim qui peut traiter 290 m<sup>3</sup>/jour. En 2015, 76 987 m<sup>3</sup> d'eau ont été traités et près de 31 tonnes de matières sèches ont été traitées puis acheminées vers un centre de compostage suivi d'une valorisation en agriculture.

Pour la partie du village située à l'ouest de la voie ferrée, gérée par le SMITEURTC, le rapport nous sera adressé après le 11 juillet. Il sera également disponible en mairie.

#### d. Syndicat départemental d'électricité et de gaz

Par mail du 14 juin dernier, le Syndicat d'électricité et de gaz du Haut-Rhin nous a transmis son rapport d'activités 2015, qui est consultable au secrétariat de la Mairie.

Le Conseil municipal prend acte de ces rapports d'activités 2015.

### **10. Soutien à l'organisation des Jeux Olympiques d'été 2024 à Paris**

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les Jeux Olympiques et Paralympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la commune de Herrlisheim-près-Colmar est attachée ;

Considérant que la Ville de Paris est candidate à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 ;

Considérant qu'au delà de la Ville de Paris, cette candidature concerne l'ensemble du pays ;

Considérant que l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024 aura nécessairement des retombées positives sur la pratique sportive et les politiques conduites par la commune en ce domaine ;

Considérant que la commune de Herrlisheim-près-Colmar souhaite participer à la mobilisation autour de ce projet ;

Le Conseil Municipal apporte son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

### **11. Divers**

Atelier technique : malgré la présence de vestiges médiévaux sur une portion de la parcelle, le service Archéologie de la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles) ne donnera pas suite au diagnostic. La surface concernée étant petite, une fouille préventive n'éclairerait pas beaucoup plus l'occupation initiale du site. La DRAC nous autorise par conséquent à aménager un atelier technique à l'arrière de l'Hôtel de Ville.

Plan Local d'Urbanisme : par décision du 10 juin dernier, le Préfet n'oblige pas la commune à réaliser une évaluation environnementale dans le cadre de la révision de son PLU. Le dossier peut donc continuer selon le calendrier prévisionnel suivant :

- septembre : finalisation de l'ensemble du projet PLU (règlement, orientations d'aménagement et de programmation, zonage)
- octobre : préparation du document prêt à être arrêté + mise à disposition du public du règlement, zonage et OAP
- novembre : envoi du dossier complet aux PPA puis réunion
- décembre : réunion publique + arrêt du PLU par le Conseil municipal
- janvier à mars 2017 : consultation des PPA sur le projet arrêté
- avril 2017 : enquête publique
- juin : rendu du rapport du commissaire enquêteur
- juillet 2017 : approbation du PLU

Des réunions de travail sont fixées pour cet été.

Fin de la séance à 21h25